



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 mai 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix  
Troisième session**

**Lettre datée du 4 mai 2009, adressée au Représentant  
permanent de la Suisse auprès de l'Organisation  
des Nations Unies par le Président de la Commission  
de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 27 avril 2009, dans laquelle vous indiquiez que la Suisse souhaitait participer à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai le plaisir de vous informer que cette demande n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission. La Suisse est donc invitée à participer à toutes les réunions de la formation Burundi de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président  
(Signé) Heraldo **Muñoz**

